

Cahier d'acteur « Carbone » du Collectif « Touche Pas à Ma Forêt - Pour Le Climat »

- Le projet E-CHO est à haut carbone ajouté du fait de l'utilisation de biomasse forestière.
- Recommandations de la communauté scientifique
- Une solution alternative évidente existe sur place
- La réponse de Elyse Energy à la consultation n'est pas satisfaisante.

1- Contexte

Un collectif inédit de 37 associations environnementales, syndicales et paysannes de tout le quart Sud-Ouest s'est formé fin octobre pour lutter contre le projet E-CHO d'Elyse Energy. Cette entreprise veut construire un complexe industriel à Lacq en Pyrénées-Atlantiques pour fabriquer 75 000 t/an de kérosène pour le transport aérien et 200 000 t/an de méthanol pour le transport maritime avec comme matière première 300 000 t/an de biomasse forestière sèche d'une part et d'autre part l'eau du Gave de Pau pour produire de l'hydrogène par électrolyse.

L'objectif du collectif "Touche Pas à Ma Forêt - Pour Le Climat" est d'informer le grand public sur les conséquences désastreuses pour l'environnement du projet E-CHO d'Elyse Energy : augmentation des gaz à effet de serre, prélèvement annuel d'au moins 10 000 ha de forêt dans tout le Sud-Ouest de la France et jusqu'au pourtour de la Méditerranée, atteinte à la biodiversité et aux milieux aquatiques, accroissement de la pollution industrielle nuisible à la santé.

2-Le projet E-CHO est à haut carbone ajouté du fait de l'utilisation de biomasse forestière.

Elyse Energy affirme, sans justification aucune, que l'utilisation de 300 000 tonnes de biomasse forestière sèche permettrait d'éviter l'émission de 622 000 tonnes de CO₂. Ceci est objectivement faux. Laisser croire que couper les arbres est bénéfique pour le climat est une hérésie scientifique nourrie par une volonté politique d'encourager par une réglementation sur mesure l'exploitation massive des forêts de manière industrielle au profit de forestiers comme Alliance Forêts Bois, partenaire d'Elyse Energy.

Il y a un coût carbone à la source à utiliser la biomasse forestière. Le réservoir atmosphérique de CO₂ responsable de l'effet de serre se remplit sous des effets naturels et ceux des activités humaines d'une part et d'autre part se vide en partie dans les forêts qui accumulent du CO₂ **par la photosynthèse, phénomène naturel activé grâce à la présence dans les feuilles d'une molécule, la Chlorophylle, activée par la lumière pour fixer le CO₂.**

Le côté extraordinaire de ce process biochimique est qu'il s'effectue **à température ambiante**, contrairement aux process industriels devant porter la biomasse à très haute température pour briser les molécules d'origine végétale recomposées de façon intermédiaire en gaz monoxyde de carbone CO, comme dans le process Fischer-Tropsch prévu dans l'usine BioTJet.

Il y a donc d'entrée **un fossé énergétique énorme** entre le métabolisme végétal et la tentative d'imitation industrielle... et en plus, il faut souligner le côté vertueux du métabolisme de la photosynthèse qui fixe le CO₂, alors qu'on doute évidemment du caractère vertueux de l'aboutissement du kérosène synthétique issu du bois et produit par BioTJet, puis transformé en CO₂ dans les tuyères des avions ! Où est donc la prétendue décarbonation ? C'est une arnaque !

Donc, si une forêt est abattue notamment en coupe rase, elle perd évidemment sa propriété de fixation du CO₂ par la photosynthèse et par conséquent le réservoir atmosphérique alimenté en permanence par l'ensemble des rejets de CO₂ anthropiques (et aussi naturels) ne peut plus se vider vers celui des arbres : son niveau monte. **Cette remontée s'appelle le coût carbone d'une récolte.** On connaît de combien il va monter brutalement après une coupe : environ 60 tonnes de carbone par ha coupé pour une forêt tempérée comme en France (sachant que 1 tonne de carbone correspond à 3,66 tonnes de CO₂). Une coupe de 10 000 ha en France va faire monter brutalement le niveau du réservoir atmosphérique d'environ 2 millions de tonnes de CO₂.

S'il y a de nouvelles plantations et si la nouvelle forêt croît à l'identique, le réservoir atmosphérique va se vider progressivement à nouveau avec un débit croissant avec le temps jusqu'à la maturité des nouveaux arbres et retrouver son niveau avant coupe, ce qui peut prendre en moyenne une cinquantaine d'années. Mais il y a une date butoir pour atteindre la neutralité carbone à l'échelle planétaire : 2050 date à laquelle, en ligne avec les accords de Paris, on doit atteindre la neutralité carbone afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Il faut donc estimer une valeur moyenne du remplissage du réservoir atmosphérique pour les ha supplémentaires prélevés entre 2027

(date du démarrage des activités d'Elyse) et 2050 (23 ans). Un ordre de grandeur est 1 500 000 tonnes de CO₂ pour chaque 10 000 ha prélevé entre 2027 et 2050. Il s'agit du coût carbone du prélèvement supplémentaire annuel de 300 000 tonnes de résidus d'une nouvelle récolte forestière.

L'utilisation de biomasse forestière est donc un processus à très haut carbone ajouté et non évité.

Le groupe de travail Lacq de la Sepanso 64 a calculé que l'emploi de biomasse forestière conduisait à deux aberrations : (i) les émissions de CO₂ à la source (coût carbone de l'utilisation de biomasse forestière) sont beaucoup plus importantes que les émissions de CO₂ en bout de chaîne après combustion des biocarburants dans les moteurs des avions et des bateaux, (un contre-exemple de lutte contre le réchauffement climatique), (ii) les émissions de CO₂ associées par exemple à la production du seul kérosène avec la biomasse forestière sont très supérieures à celle associées à la production de la même quantité de kérosène par raffinage du pétrole. Conclusion : **l'utilisation de biomasse forestière est pire que l'utilisation classique du pétrole.**

3-Recommandations de la communauté scientifique

Deux articles récents parus dans la prestigieuse revue Nature (3 août 2023, 7 décembre 2023) alertent, preuves à l'appui, sur le danger climatique de récoltes forestières intensives, ainsi que sur le danger du remplacement intempestif des forêts matures par de nouvelles plantations au détriment de l'amélioration de l'écosystème forestier existant et de sa biodiversité. Le monde scientifique prend fermement position. L'industrie doit en tenir compte et en particulier le jeune personnel enthousiaste d'Elyse Energy qui pense à tort travailler à la décarbonation.

4-Une solution alternative évidente existe sur place

En fait il n'y a pas besoin de bois pour produire le kérosène et le méthanol d'Elyse Energy. Il y a sur place, à portée de main, une abondante source de CO₂ : les rejets industriels de CO₂ des industries gravitant autour de Lacq et du Béarn. Avec ce CO₂ il n'y a pas de coût carbone à la source, puisqu'il est disponible tel quel. Il y aura peut-être besoin de plus d'hydrogène. Comparé au scénario du bois, il s'agit d'un processus adapté à l'environnement industriel existant déjà et mis en place dans d'autres pays européens. Il est certes nécessaire de récupérer le CO₂ industriel et de le transporter sur place. Cette dernière technologie est disponible. Il faut ajouter que l'utilisation de CO₂ industriel permettra, tout comme la biomasse forestière, d'obtenir le label bas carbone et la certification permettant l'acquisition d'argent public du Ministère de la Transition énergétique, ceci jusqu'en 2035 et sans doute au-delà. Le projet E-CHO a bien présenté deux solutions alternatives mais pas la plus évidente.

5-La réponse d'Elyse-Energy à la consultation n'est pas satisfaisante

Beaucoup des questions écrites et orales posées dans le cadre de la concertation se rapportent à des éléments auxquels Elyse est tenu de répondre pour l'enquête publique et qui au stade de la concertation ont donné lieu surtout à des réponses rassurantes et peu précises. Il n'y a pas même 10% des contributions favorables au projet. Elyse Energy a répondu à moins de la moitié des contributions début janvier. Beaucoup de questions sont sans vraies réponses satisfaisantes ou sans réponses du tout. La concertation donne l'impression de déminer le terrain au profit d'Elyse en amont de la rédaction des documents pour l'enquête publique. Dans ce contexte pour que la phase suivante de concertation continue ait un sens, les éléments techniques du dossier d'enquête publique doivent être communiqués durant le processus de concertation continue lui-même, permettant ainsi un échange plus sérieux avec Elyse ; ceci bien avant le dépôt pour cette enquête qui ne dure qu'un mois.

***Associations membres du Collectif "Touche Pas à Ma Forêt - Pour Le Climat (Collectif TPMF-PLC) :**

Association pour la Conservation du Cadre de vie d'Oloron et du Bager (ACCOB), Aiherra Bizirik, Association pour la Protection de la Qualité de Vie en Béarn des Gaves (APQV), Association Arcangues-Bassussarry, Association de Défense des Milieux Aquatiques, Association Su Aski, ATTAC 64, ATTAC Béarn, ATTAC Pays Basque, Au pied des arbres, Bassussary Notre Environnement, Bénesse Environnement, Bizi !, Collectif Barthes-Tarnos, Collectif des Associations de Défense de l'Environnement Pays basque Sud des Landes (CADE), Collectif URAMAP, GNSA-64, GNSA-Capbreton, GNSA-France, GNSA-Pau-Pyrénées, la Confédération paysanne, les Amis de la Terre des Landes, l'Étincelle2.0 Bayonne, Liken Arboretoom, Lurzaindia, Mouguerre Cadre de Vie, Nivelle-Bidassoa Urrugne, Non LGV Nord Landes et Marsan, Protection Arbres et Faune (PAF), Pyrénées Re-belles, Réseau Ostia, SÉPANSO-64, SÉPANSO-Pays Basque, Syndicat ELB, Touche Pas à Ma Forêt-Pyrénées, Ustarritz Défense de l'Environnement, Réseau RESTER SUR TERRE / **Contact : stop.biocarburants.lacq@gmail.com**